

## **Appel à projets Hébergements Touristiques Ecolabel Européen / AAP HETEL**

Créé en 1992 par la Commission européenne, l'Écolabel européen (EE) encourage la production et la consommation durables de produits, ainsi que la fourniture et l'utilisation durables de services. Il s'agit du seul label écologique officiel européen utilisable dans tous les pays membres de l'Union européenne.

L'EE existe pour une trentaine de catégories de produits et services (peintures, lessives, papiers, hébergements touristiques, gels douche...).

Pour le secteur du tourisme, il existe un référentiel de l'EE pour les hébergements touristiques<sup>1</sup> qui guide les professionnels désireux d'améliorer la performance environnementale de leurs établissements. La certification permet également de communiquer au public de façon claire le contenu et le sérieux de leurs actions par l'apposition du logo dans leur établissement.

Suite à l'évaluation de l'EE menée en 2016 par l'ADEME auprès de titulaires de l'EE en France, il ressort que pour les 91 hébergements touristiques interrogés l'EE leur a permis de réduire :

- La consommation d'eau pour 62 % des hébergements ;
- La consommation d'énergie pour 57 % des hébergements ;
- La consommation de détergents pour 73 % des hébergements ;
- La production de déchets pour 52 % des hébergements.

Par ailleurs, 90% des hébergements se déclarent prêts à recommander l'EE à un pair.

*Liste des hébergements touristiques et campings certifiés :*

*<http://www.ecolabels.fr/fr/les-hebergements-touristiques-et-campings-certifies/>*

Compte-tenu des enjeux environnementaux et économiques associés au tourisme l'ADEME souhaite encourager un plus grand nombre d'hébergements touristiques à s'engager dans l'EE. Ainsi à l'occasion des 25 ans de l'Ecolabel Européen et de l'année mondiale du tourisme durable, l'ADEME lance un **appel à projets visant à financer une démarche d'obtention de l'Ecolabel Européen pour les hébergements touristiques.**

Cet appel à projet permet :

- D'une part d'encourager un plus grand nombre d'hébergements touristiques à s'engager dans l'Ecolabel Européen compte-tenu des enjeux environnementaux et économiques associés au tourisme ;
- D'autre part de capitaliser du retour d'expériences et mesurer les impacts économiques et environnementaux associés à l'Ecolabel Européen.

---

<sup>1</sup> Lien téléchargement : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32017D0175&from=EN>

Cet appel à projet est lancé de manière concomitante par 5 Directions régionales volontaires de l'ADEME (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Corse, Nouvelle Aquitaine) sous la coordination de l'ADEME nationale.

Sont éligibles, les dépenses portant sur :

- Une prestation pour la réalisation d'un diagnostic (état des lieux et préparation à la démarche Ecolabel Européen ;
- Une prestation d'accompagnement de projet après le diagnostic (comprenant par exemple la construction d'un budget de travaux, la constitution du dossier de certification...);
- De l'investissement.

Accès à la plateforme de soumission : <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/HETEL2017-35>

Date limite de dépôt des dossiers : **le 31 mai 2017 à 12h00**

**Contact ADEME Bourgogne-Franche-Comté :**

Laure FONTAINE – [laure.fontaine@ademe.fr](mailto:laure.fontaine@ademe.fr) – 03 81 25 50 05

**Informations complémentaires :**

L'ADEME vient de publier des fiches de présentation des nouveaux référentiels :

<http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/fiche-ecolabel-eu-hebergement-touristique.pdf>

<http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/fiche-ecolabel-eu-revetements-de-sol-bois-liege-bambou.pdf>

Ces fiches viennent compléter la collection existante : <http://www.ademe.fr/fiche-presentation-referentiels-ecolabel-europeen>

---

**L'ADEME EN BREF**

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.